

cinéma
PAUL DESMARETS
 place du Barlet – Douai
 répondeur : 03 27 99 66 69
 hippodrome

douai
 scène nationale

LA LISTE DE CARLA

Marcel Schüpbach

Né le 4 août 1950, originaire de La Chaux-de-Fonds, Marcel Schüpbach vit à Lausanne, où il a suivi des études de lettres. Dès l'âge de quinze, il tourne ses premiers courts métrages. Puis participe en tant qu'assistant, opérateur ou monteur à plusieurs dizaines de films suisses. Depuis 1984, parallèlement au cinéma, il collabore régulièrement aux magazines d'information de la Télévision suisse romande.

filmographie sélective

- 1983 *L'Allègement* long métrage
- 1987 *Happy End* long métrage.
- 1994 *Chacun pour l'autre* documentaire
- 1995 *Les Agneaux* long métrage
- 2001 *B comme Béjart* long métrage documentaire.
- 2004 *Les Hommes du tunnel* documentaire
- 2006 *La Liste de Carla* documentaire

2006 (sortie France : 9 mai 2007) - Suisse - couleur - 1h35

film de **Marcel Schüpbach** (réalisation et scénario)

image : **Denis Jutzeler** - montage : **David Monti** - musique : **Michel Wintsch** - son : **Christophe Giovannoni** et **Denis Sechaud** - production : **Cab Productions** - producteurs : **Jean-Louis Porcher** et **Gérard Ruey** - distributeur : **Pierre Grise Distribution**.
 avec : **Carla del Ponte**

CARLA DEL PONTE : APERÇU BIOGRAPHIQUE

Carla del Ponte est née le 9 février 1947 à Lugano, dans la partie italophone de la Suisse. Elle passe son enfance à Bignasco, dans le Val Maggia où, dit-on, elle aime chasser les vipères en compagnie de ses trois frères... Après l'obtention de sa licence en droit, Carla del Ponte travaille dans un bureau d'avocats à Lugano, puis ouvre sa propre étude en 1975. En 1981, elle rejoint l'administration publique et devient juge d'instruction. Dès 1985, elle assume les fonctions de procureur du canton du Tessin. A ce titre, elle s'illustre dans des affaires de criminalité économique, de trafic international de stupéfiants et de criminalité organisée. Elle affronte la mafia en recherchant les comptes secrets cachés dans les banques suisses. Cosa nostra la surnomme alors «La Puttana». A la même époque, Carla del Ponte collabore avec le juge anti-mafia Giovanni Falcone et enquête sur la filière qui lie Cosa Nostra aux blanchisseurs d'argent suisses. En été 1988, elle rend visite au juge italien dans sa maison de vacances en Sicile. La police désamorce à temps 50 kilos d'explosifs cachés dans les fondations!

En 1994, Carla del Ponte est nommée procureur général de la Confédération. En prenant son poste, elle se donne une priorité: mener la guerre au crime organisé et aux mafias de toutes origines qui trouveraient en Suisse un repaire complaisant. Elle se heurte à de sérieuses résistances, en particulier de la part du milieu bancaire. En 1998, elle gèle 150 millions déposés en Suisse par l'ex-président mexicain Salinas. A ce stade de sa carrière, elle est la seule personnalité de la vie publique suisse à être protégée 24 heures sur 24 par des gardes armés. Le 11 août 1999, Carla del Ponte est investie par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la fonction de procureur des Tribunaux spéciaux pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR). Dans sa nouvelle fonction, elle instruit et poursuit l'accusation contre les auteurs présumés de crime de guerre, de crime de génocide et de crime contre l'humanité. Vu sa ténacité et son opiniâtreté, elle gagne rapidement un nouveau surnom de la part de Milosevic et consorts: «La nouvelle Gestapo». Côté rwandais, elle ouvre des enquêtes non seulement contre les génocidaires hutus, mais aussi contre des responsables du régime de Kigali (en majorité tutsis) suspectés d'avoir commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Ce qui n'a pas l'heur de plaire à tout le monde. En 2003, le Tribunal pour le Rwanda lui est retiré. Elle se concentre désormais sur le seul Tribunal pénal pour l'Ex-Yougoslavie. Son deuxième et dernier mandat à la tête du TPIY prendra fin en septembre 2007.

ENTRETIEN AVEC MARCEL SCHUPBACH

En ouvrant votre documentaire avec cette image de Carla del Ponte dans une voiture, on ne peut pas dire que vous cherchiez le sensationnel...

Détrompez-vous... C'est un plan qui peut sembler banal, mais c'est peut-être le plus difficile que nous ayons tourné. Carla del Ponte ne se déplace jamais seule. Elle est toujours accompagnée par des membres de son équipe et des gardes du corps. Pour vous donner une idée de la difficulté du tournage dans son ensemble, le trajet ordinaire depuis chez elle son domicile est tenu secret - jusqu'à son bureau du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le TPI, change chaque jour. En fait sa vie privée est impénétrable, au sens littéral du terme, et tout doit être annoncé deux jours à l'avance pour des raisons de sécurité. C'est vrai que ça peut sembler paradoxal pour une personnalité qui est mondialement connue et dont les médias les plus importants répercutent les faits et gestes, mais c'est la réalité. Cela dit, le but de ce film, ce n'est pas de faire le portrait de Carla del Ponte, c'est de montrer la difficulté du travail de la justice.

Dans cette complication extrême du tournage, il y avait de la place pour une confiance réciproque entre l'équipe du procureur et celle du film ?

Bien sûr, mais la réalité c'est que chaque matin, la confiance était à reconstruire. Jamais nous ne savions à l'avance, au début d'un rendez-vous, jusqu'où nous pourrions aller et si des images utilisables pour le film pourraient être tournées. Rien n'a été arrangé pour nous. Tout ce qui a pu être filmé c'est ce qui se passait. Sans une certaine confiance, rien n'aurait été possible. Il faut dire que jamais une caméra n'était entrée au TPI comme nous avons pu le faire... ça se sentait par

LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL :

REPÈRES ET CHIFFRES

C'est en mai 1993 que le Conseil de sécurité des Nations Unies a institué le Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie. Le siège du TPIY est situé à La Haye, Pays-Bas. Le Tribunal a pour mandat de traduire en justice les personnes présumées responsables de crimes de guerre en ex-Yougoslavie depuis 1991.

Il a la compétence pour poursuivre et juger quatre catégories de crimes :

- infraction graves aux Conventions de Genève
- violations des lois ou coutumes de la guerre
- crimes contre l'humanité
- génocide

Le Bureau du Procureur fonctionne en toute indépendance vis-à-vis du Conseil de sécurité, de tout État, des organisations internationales. Son personnel se compose entre autres d'enquêteurs expérimentés, d'experts en crime, d'analystes militaires, de juristes et de substituts. Ils mènent les enquêtes (recueil de preuves, identification de témoins, exhumations de charniers), préparent les actes d'accusation et soutiennent les accusations devant les juges. Mais le Tribunal n'a pas de forces de police. Pour l'arrestation des criminels de guerre, il dépend de la collaboration et de la bonne volonté des États. Depuis la création du Tribunal,

161 personnes ont été mises en accusation.

En ce moment, les trois chambres de première instance tournent à plein régime. En attente de procès ou en procès, 48 accusés sont actuellement détenus au quartier pénitentiaire de Scheveningen. 17 autres accusés en attente de procès bénéficient de la liberté provisoire. En tout à ce jour 94 accusés ont été jugés définitivement. Ceux qui ont été condamnés purgent leur peine dans des prisons de l'Union européenne. Enfin, 6 accusés sont toujours en fuite et activement recherchés.

Le TPIY n'a pas le monopole de la poursuite et de la punition des violations du droit international humanitaire dans l'Ex-Yougoslavie. Il exerce sa compétence en concurrence avec les juridictions nationales. Cependant le TPIY a primauté sur ces dernières, et il peut, dans l'intérêt de la justice, demander le dessaisissement d'une juridiction nationale dans une enquête ou une affaire donnée. Inversement, 8 accusés ont été référés à une juridiction nationale.

L'action du Tribunal a un coût. Le budget pour 2004-2005 a atteint le montant de 272 millions de dollars. Il est pris en charge par la Communauté internationale.

exemple au regard surpris des personnes croisées dans les couloirs. En fait, tout s'est noué dès la première rencontre à La Haye. Carla del Ponte voulait comprendre qui nous étions et ce que nous voulions faire, nous jauger en quelque sorte. Et nous, nous voulions savoir si notre film était tout simplement possible. Nous avons choisi le bon moment. 2005, c'est le dixième anniversaire de la tuerie de Srebrenica, et pour le TPI, une période cruciale, avec une exigence de résultats, et la nécessité que ses travaux soient compris et reconnus dans l'opinion publique. En tout cas, dès le lendemain déjà, sous la forme d'un document écrit, nous nous sommes liés par un accord de confidentialité... ce qui était filmable, ce qui ne l'était pas, ce qui ne devait pas sortir pour ne pas compromettre les enquêtes en cours. Dès lors l'équipe du procureur était libre de parler sans s'autocensurer devant la caméra. Cette clarté nous a donné une marge de manoeuvre exceptionnelle. Chaque fois, nous avons filmé le plus loin possible. Jusqu'à ce que les portes se ferment. Nous n'avons pas pu filmer les réunions confidentielles avec les services secrets serbes tout de même !

Et une fois le film terminé, vous l'avez montré à Carla del Ponte?

Oui, évidemment. Cela faisait partie du contrat avec elle. Et elle a parfaitement joué le jeu. Elle a accepté le montage tel qu'il est. Pas une image, pas un son n'ont été supprimés. Rien n'a été modifié à sa demande.

Quand avez-vous eu l'idée de vous lancer dans cette entreprise improbable ?

C'est une photo de Carla del Ponte parue dans un magazine en avril 2005, à l'occasion d'une conférence qu'elle devait donner à l'Université de Lausanne. Elle est assise sur une chaise et elle nous regarde bien en face. Le déclic pour me lancer m'est venu là... Ce mélange de puissance et de solitude, il fallait le comprendre et peut-être, l'expliquer.

Et à partir de là...

Le tournage a commencé en juillet 2005. Il a duré précisément du 11 juillet 2005, la date anniversaire de Srebrenica, au 15 décembre 2005, le jour du discours du procureur devant le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York. Sur ces cinq mois, nous avons tourné une trentaine de jours — c'est ce que nos moyens nous permettaient — que nous avons choisis au mieux, grâce à des contacts permanents avec le bureau du procureur, Jean-Daniel Ruch, le conseiller politique de Carla del Ponte, ou Florence Hartmann, sa porte-parole.

Vous ne vous êtes jamais découragé ?

Si, si... Après la première semaine à La Haye ! Le tournage était bloqué. Les réunions se succédaient, et nous n'en étions pas toujours. J'avais l'impression que le film m'échappait. Mais cette incertitude, c'est très souvent le lot des documentaires. Nous nous sommes accrochés. Et ce qui nous a aidé, c'est notre expérience du travail en équipe. A trois, avec le même chef opérateur et le même preneur de son, nous avons déjà trois documentaires derrière nous, ça aide à passer les moments délicats.

Vous disiez que ce n'est pas un portrait...

Ce n'est surtout pas un portrait ! Ce qui m'intéressait au départ, c'était de suivre ces tentatives de rendre la justice... Comprendre comment ça marche... A quoi ça sert, vu de l'intérieur... L'obligation de résultats qui est celle du procureur, face à une réalité qui est encore beaucoup plus complexe qu'on peut l'imaginer, c'est la matière de ce documentaire. Dans cette perspective, un portrait de Carla del Ponte ne pouvait être que très réducteur. Et une fois que nous avons pu nous approcher du procureur, pour que ce documentaire atteigne son but, une double trajectoire, en quelque sorte, s'est imposée... D'abord, ces femmes rencontrées à Srebrenica, qui attendent que justice soit faite et qui ne pourront pas vivre à nouveau tant que les responsables des massacres ne seront pas au moins emprisonnés... Et puis, en contrepoint de la douleur immobile de ces femmes, cette autre femme qui court, Carla del Ponte, seule ou avec son équipe, pour faire avancer la justice malgré tout. La Liste de Clara, ce sont des passerelles jetées entre ces deux mondes. Des images entre ces questions terribles et les réponses qui leur sont données, que le TPI tente de leur donner.

Mais ce que vous ne pouviez pas documenter par les images, il a fallu un commentaire...

Oui, sans une façon de dépasser les portes qui se fermaient devant nous, le film n'existait pas, il n'y aurait pas eu d'histoire à raconter. C'est aussi simple que ça. Même si nous avons pu tourner parfois jusqu'à l'extrême limite de la confidentialité. Dès le début du montage, il a donc fallu faire un choix clair de narration. Et le choix d'un commentaire personnel s'est imposé. Il fait partie intégrante du film, raconte au spectateur ce qui était parfois du domaine de l'infilmable. Parce que ce film, finalement, c'est aussi le compte-rendu de la relation qui a existé, qui existe par les images, entre le cinéaste, le procureur de La Haye et les femmes de Srebrenica. Il y a toujours une subjectivité assumée dans un documentaire. Quel qu'il soit, il demeure un film d'auteur.

propos recueillis par Laurent Bonnard, juillet 2006 - dossier de Presse